



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 13625

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le projet du code de déontologie pénitentiaire. Présenté devant la commission consultative des droits de l'homme en 1999, elle lui demande, dans la perspective de son entrée en vigueur, de préciser l'état d'avancement de ce projet et le calendrier selon lequel il sera examiné par le Parlement.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire l'intérêt particulier qu'il porte à la situation des personnels de l'administration pénitentiaire, et notamment à la pratique de règles professionnelles plus appropriées. Le projet de code de déontologie du service public pénitentiaire annoncé en 1998 par un de ses prédécesseurs a fait l'objet depuis cette date d'une longue négociation avec les organisations représentatives du personnel des services pénitentiaires. Présenté comme un élément de référence des personnels dans leurs pratiques professionnelles, un projet avait été soumis en juillet 1999 au conseil supérieur de l'administration pénitentiaire et, en janvier 2000, à l'avis de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, puis amendé pour tenir compte des observations de l'une et l'autre de ces instances. Ce projet s'est néanmoins heurté à l'opposition des principales organisations représentatives des personnels, qui l'ont considéré comme inutile (des dispositions d'ordre déontologique existant déjà notamment dans le code de procédure pénale), voire comme stigmatisant pour les personnels, sur lesquels il ferait peser le soupçon d'être en pratique peu soucieux des principes qu'il réaffirme. Aussi, le garde des sceaux a souhaité que soit approfondie la réflexion sur ce projet de code dans le cadre d'une négociation globale sur les pratiques sociales dans les services pénitentiaires.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13625

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2003, page 1747

Réponse publiée le : 5 mai 2003, page 3554